

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 12 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le 12 Février 2020 à 20 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. HAGHEBAERT, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme CARNEZAT, M.
LAVIER, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme DERIEUX, M. PECHER
Adjoints au Maire,
MM. HEBERT, HAUTELIN, Mme DESMONS, MM. MONCHIERI, FOURNEL,
Mmes COLIN, GUET, CARRIAU, DEDENON, BONNARD, M. LECLOU, Mme
SIMON, MM. PATRIGEON, BOUQUET, RAISONNIER, Mme PEYRIDIEU, M.
ROLLION, Mme FARNAULT,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme CALMETTES
M. LOUIS

Absents : M. GABORET, M. MARCHETTI, Mme BLONDEL

Madame PEYRIDIEU est élue Secrétaire de Séance.

I LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2019

Est approuvé à l'Unanimité

II INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement à la Commune d'Amilly, par la Communauté d'Agglomération Montargoise, des fonds de concours suivants :

- 150.000 € pour le Centre d'art des Tanneries,
- 57.150 € destinés à l'acquisition de documents (livres, CD, DVD...) pour la médiathèque.

(Adopté à l'Unanimité)

III AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Est approuvé, par application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville en 2019 (montant total des acquisitions : 72.029,11 €; montant des cessions : 175.000,00 €)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section AC n°698 d'une contenance de 200 m² et située rue des Bourgoins, en vue de son incorporation dans le domaine public de la voirie communale

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvée l'acquisition, auprès de l'Agglomération Montargoise et à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AC n°836 d'une contenance de 1.061 m² et située le long de la rue de Paucourt, en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communale

(Adopté à l'Unanimité)

IV EDUCATION / ENFANCE

1°) Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires :

- 13.680 € de subventions annuelles pour 2020, soit 4.680 € pour les écoles maternelles et 9.000 € pour les écoles élémentaires,
- 16.250 € de subventions pour les projets d'écoles 2020 (spectacles, sorties scolaires...), soit 285 € par classe.

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Il est décidé d'attribuer aux coopératives scolaires les subventions suivantes pour l'organisation de classes de découverte en élémentaire :

- 7.476 € à l'école des Goths pour le départ d'une classe de CM2 à Rambluzin-et-Benoite-Vaux (Meuse) du 08 au 13 juin 2020, sur le thème « classe patrimoine à Verdun »,
- 6.188 € à l'école de Viroy pour 2 classes de CM1 (8 séances hebdomadaires par classe) entre le 28 avril et le 23 juin 2020 : thème principal « voile » et autres activités en lien avec l'environnement et la biodiversité et avec le sport.

(Adopté à l'Unanimité)

V CULTURE / JUMELAGES

1°) Suite à la décision de dissolution de l'Association Les Jardins d'Agrément lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 07 janvier 2020, le Conseil Municipal approuve la reprise des activités de cette association par la Ville d'Amilly à compter du 1^{er} juin 2020, et notamment : les résidences et concerts d'été, la gestion administrative et technique du « festival Amilly Chante », les concerts de la saison musicale, ainsi que le projet de rénovation de l'orgue de salon de la Pailleterie en vue de son installation dans l'église de Saint Firmin pour des manifestations culturelles (concerts ...).

(Adopté par 26 Voix Pour et 2 Non participation au vote : M. ABRAHAM et M. FOURNEL)

2°) Il est décidé d'attribuer une subvention de 2.500 € au Collège Schuman pour l'organisation d'un séjour linguistique d'élèves hispanisants dans la Ville jumelle espagnole de Vilanova del Cami, prévu en mars 2020.

(Adopté à l'Unanimité).

VI COMMUNICATION / FETE DE L'EUROPE

Dans le cadre de l'organisation d'évènements ou d'animations liées à l'Europe, il est décidé l'adhésion de la Ville d'Amilly à l'association Maison de l'Europe de Tours Centre-Val de Loire (montant de la cotisation 2020 : 30 €)

(Adopté à l'Unanimité).

VII SPORTS

Est approuvée la conclusion d'une convention tripartite entre le Lycée EREA Simone Veil, la Ville d'Amilly et l'Association des J3 Sports pour l'utilisation du Gymnase des Bourgoins par les sections tir à l'arc, tennis de table et athlétisme. La participation de la Ville pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à un montant total de 4.989,92 € (soit un volume d'heures d'utilisation de 460,75 et un taux horaire fixé à 10,83 €) et sera versée à l'établissement scolaire

(Adopté par 23 Voix Pour et 5 Non participation au vote : MM. SZEWCZYK, PECHER, LECLOU, PATRIGEON, BOUQUET)

VIII FINANCES

Sur proposition de Madame la Comptable Publique, il est décidé l'admission en créance éteinte d'un produit irrécouvrable concernant l'exercice 2015 pour un montant de 562,40 € (suite à la liquidation judiciaire d'une société)
(Adopté à l'Unanimité)

IX RESSOURCES HUMAINES

1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la création :

- à compter du 1^{er} février 2020, d'un poste de conseiller de prévention à temps complet,
- à compter du 1^{er} mars 2020, d'un poste de chef de projet bâtiment à temps complet et d'un poste de responsable du secteur des marchés publics à temps complet

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur Hygiène et Sécurité dont l'objet est de rappeler et de préciser les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au sein de la Collectivité

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Il est décidé de conclure une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret à compter du 1^{er} mars 2020, et de verser un taux de cotisation de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la Collectivité, auquel s'ajoute une tarification particulière pour les absences injustifiées aux visites médicales (80 € par visite) et entretiens infirmiers (48 € par entretien)

(Adopté à l'Unanimité)

X POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition, pour le prix de 350.000 €, de la propriété sise au 110 rue des Droits de l'Homme et cadastrée section AY n°42 -368-369-371 et 374 d'une superficie totale de 3.904 m²

(Adopté à l'Unanimité)

XI COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Décision du 02/01/2020 : Conclusion d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre suite à l'APD et à l'intégration d'une mission complémentaire paysage pour l'opération suivante :

Marché	Titulaire	Forfait définitif de rémunération € HT
Restauration de la Maison MORY	VINCENT BOURGOIN (78220)	144.000 € HT (soit 10,50% du coût prévisionnel de 1.200.000 € HT + 18.000 € HT de mission complémentaire « paysage »)

MARCHES DE TRAVAUX

Décisions des 14/11/2019 et 27/01/2020: Conclusion des marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Conception et réalisation de panneaux de signalétique pour l'Espace Naturel des Savoies et des Népruns	PIC BOIS RHÔNE ALPES (01300)	37.949,74 € HT
Travaux de peinture intérieure, extérieure et revêtement de sol, murs et vitrerie dans divers bâtiments	NEYRAT PEINTURE (45700)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 130.000 € HT pour une durée initiale de 12 mois reconductible 3 fois pour la même durée et les mêmes seuils

Décisions des 30/10, 13/11, 14/11, 02/12, 20/12, 23/12/2019 et 02/01, 06/01/2020 : Conclusion d'avenants aux marchés de travaux suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché HT
Entretien et dépannage du réseau d'éclairage public, des feux tricolores et des illuminations de fin d'année	INEO EDF SUEZ RESEAUX CENTRE SNC (45700)	Prolongation de la durée du marché de 4 mois soit jusqu'au 02/04/2020 et modification d'un prix unitaire	Pas d'incidence sur le seuil maximum fixé initialement à 200.000 € HT pour 3 ans
Marché	Titulaire	Montant de l'avenant € HT	Nouveau montant du marché HT
Travaux de rénovation de l'école élémentaire du Clos Vinot Lot n°01 : Désamiantage-Déplombage	MALET COUVERTURE (45270)	+ 17.780,31	291.323,23

Travaux de restauration du Moulin Bardin (avenants 2 et 3) <u>Lot n°02</u> : Charpente- Plancher- Bardage	MOUFFRON (45220)	+ 4.176,00	98.253,40
Travaux d'extension et de réaménagement de l'école maternelle de Saint Firmin des Vignes <u>Lot n°01</u> : Gros œuvre <u>Lot n°08</u> : Chauffage- ventilation- plomberie	REUIL (45701) EIFFAGE (45200)	- 3.300,40 + 24.067,67	174.704,97 109.067,67
Travaux d'extension et de réaménagement des services techniques <u>Lot n°01, 02, 03</u> en macro lot : Gros Œuvre – Charpente métallique- Couverture <u>Lot n°05</u> : Electricité	REUIL (45701) SERVITECHNIQUE (45460)	+ 8.992,96 + 10.790,42	559.015,40 66.508,68

MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

Décisions des 16/12/2019 et 14/01/2020 : Conclusion des marchés de fournitures et de services suivants :

Marché	Titulaire	Montant € HT
Mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour la rénovation de l'euromusée	APAVE (45000)	1.785,00
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution de dématérialisation des procédures de marchés publics	AWS AVENUE WEB SYSTEMES (38100)	Accord cadre à bons de commandes pour un an (du 1 ^{er} /01 au 31/12/2020) Pas de seuil minimum ni maximum (passé par la centrale d'achats APPROLYS Centr'Achats)
Location de matériel de chantier	RN LOCATION (45700)	Accord cadre à bons de commande sans seuil minimum avec un seuil maximum de 64.000 € HT pour une durée initiale de 24 mois reconductible 1 fois pour la même durée et les mêmes seuils

<p>Acquisition d'équipements informatiques et audiovisuels : Accord cadre de fournitures courantes et services</p> <p><u>Lot n°01</u> : Acquisition d'équipements informatiques et prestations associées</p> <p><u>Lot n°02</u> : Acquisition d'audiovisuels et prestations associées</p>	<p>BECHTLE DIRECT SAS (67120)</p> <p>ECONOCOM PRODUCTS (92800)</p>	<p>Sans seuil minimum et sans seuil maximum pour une durée allant jusqu'au 31/07/2020 et reconductible pour un an</p> <p>(marchés passés par la Centrale d'achats APPROLYS)</p>
<p>Fournitures administratives, papiers, fournitures scolaires et de loisirs créatifs</p> <p><u>Lot n°01</u> : Fournitures de bureau, enveloppes, agendas, calendriers, papiers pour reprographie au détail, consommables informatiques et de sauvegarde</p> <p><u>Lot n°02</u> : Papiers numériques-commandes en gros (Formats A4 à SRA3) Blanc et couleur</p> <p><u>Lot n°03</u> : Autres papiers-commandes en gros (SRA3 (32x45)) et formats supérieurs</p> <p><u>Lot n°04</u> : Fournitures de matériels pédagogiques et de loisirs créatifs</p>	<p>LYRECO FRANCE (59770)</p> <p>INAPA (91814)</p> <p>INAPA (91814)</p> <p>CYRANO VDL (45100)</p>	<p>Accord-cadre à bons de commandes Sans seuil minimum et sans seuil maximum</p> <p>d'une durée initiale d'un an (du 1^{er}/01 au 31/12/2020) reconductible 3 fois pour la même durée et les mêmes seuils</p> <p>(marchés passés par la Centrale d'achats APPROLYS)</p>

Décisions des 16/10, 05/12, 09/12, 13/12, 18/12 et 20/12/2019: Conclusion d'avenants aux marchés de fournitures et de services suivants :

Marché	Titulaire	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché HT
Contrat d'entretien de l'orgue de l'église Saint Martin	Atelier BERTRAND CATTIAUX EURL (19120)	Ajout d'une nouvelle prestation dans le Bordereau des Prix Unitaires : vérification des 5 jeux d'anches et contrôle de leur harmonie	Montant de la nouvelle prestation : 1.500 € HT
Travaux d'entretien et de réfection de voirie et réseaux divers	VAUVELLE (45290)	Ajout de nouvelles références au Bordereau des Prix Unitaires	Sans incidence financière sur le seuil maximum fixé à 4.000.000 € HT pour une durée de 48 mois

<p>Acquisition de fournitures pour l'entretien du parc automobile et motoculture de la Ville d'Amilly</p> <p><u>Lot n°04</u> : Pièces motocultures</p>	<p>VAL EQUIPEMENT (45650)</p>	<p>Augmentation du seuil maximum de dépense : + 6 000 € HT</p>	<p>Seuil maximum porté à 36.000 € pour une durée de 24 mois</p>
<p>Fournitures et entretien de mobilier urbain</p>	<p>CDP- MEDIALINE (14650)</p>	<p>Prolongation du contrat jusqu'au 01/04/2021</p>	<p>Sans incidence financière</p>
<p>Services d'assurances pour la Ville</p> <p><u>Lot n°04</u> : Assurances des risques statutaires des agents territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L.</p>	<p>ASTER-MIC INSURANCE (75009)</p>	<p>Nouvelles conditions du taux de cotisation et de franchises</p>	<p>Taux global des cotisations porté de 0,70% à 1,05 % de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2020</p>
<p>Acquisition de fournitures et de matériels pour le stock magasin de la Ville d'Amilly et l'entretien de son patrimoine</p> <p><u>Lot n°06</u> : outillage et matériel</p>	<p>JORLIN (45140)</p>	<p>Augmentation du seuil maximum de dépense : + 1.400 € HT</p>	<p>Seuil maximum porté à 8.400 € pour une durée allant jusqu'au 13/03/2020</p>
<p>Mission de contrôle technique pour 5 programmes</p> <p><u>Lot n°04</u> : Réhabilitation de l'école élémentaire du Clos-Vinot</p>	<p>QUALICONSULT (45160)</p>	<p>Contractualisation du nouveau DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) par phases de travaux</p>	<p>Sans incidence financière (montant du marché fixé à 13.920 € HT)</p>
<p>Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour 5 programmes</p> <p><u>Lot n°04</u> : Réhabilitation de l'école élémentaire du Clos-Vinot</p>	<p>QUALICONSULT (45160)</p>	<p>Contractualisation du nouveau DPGF par phases de travaux</p>	<p>Sans incidence financière (montant du marché fixé à 3.616 € HT)</p>

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 12/12/2019 : Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire, pour l'organisation de l'échange scolaire franco-allemand entre le collège Schuman et la Gesamtschule Kardinal von Galen de Norwalde lors d'un séjour prévu à Nordwalde du 18 au 26 mars 2020.

Décisions du 19/12/2019 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries :

- demande de subventions auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région Centre-Val de Loire, du Département et de l'Agglomération Montargoise (AME) **pour le budget de fonctionnement 2020** dont le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Action artistique et culturelle	178 000 €	Subv° DRAC programmation	118 000 €
Masse salariale	350 000 €	Subv° DRAC politique publics	35 000 €
Coûts de fonctionnement du bâtiment	60 000 €	Subv° C. Régional	80 000 €
		Subv° C. Départemental	20 000 €
		Fonds de concours AME	150 000 €
		Autofinancement Ville	185 000 €
Total	588 000 €	Total	588 000 €

- demande de subventions auprès de la DRAC et de la Région Centre-Val de Loire, à hauteur de 3.200 € chacune, **pour l'acquisition en 2020 de divers matériels de logistique liés aux usages et aux besoins techniques du Centre d'Art** d'un montant prévisionnel de 16.000 € TTC.

Décision du 16 janvier 2020 : Classes à thème 2020 : demande de subvention auprès de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'organisation de 5 classes à thème comme suit :

Thème retenu	Ecole concernée	Niveau de classe	Dates	Budget prévisionnel	Subvention demandée à la DRAC
Classe danse et percussions	Ecole du CLOS VINOT	CP	03 au 07/02	3 347 €	1 200 €
Classe Théâtre	Ecole de VIROY	CM2	02 au 06/03	3 223 €	500 €
Classe Théâtre	Ecole de VIROY	CM2	09 au 13/03	3 278 €	500 €
Classe Patrimoine	Ecole de SAINT FIRMIN	CM1	30/03 au 03/04	1 496 €	300 €
Classe art du cirque	Ecole des GOTHS	CE2	06 au 10/04	3 270 €	1 500 €
			Total	14 614 €	4 000 €

Décision du 04/02/2020 : Maison de la Petite Enfance d'Amilly : demande de subvention auprès de la CAF du Loiret, au titre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Loiret), pour l'organisation, par le biais de l'espace familial, de groupes d'échanges entre parents sur différentes thématiques.

DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Décisions du 12/12/2019 : Dépôt des demandes de Permis de construire pour les opérations suivantes :

- construction d'un stand de tir d'intérêt communautaire à proximité du DOJO
- réhabilitation de la Maison Mory (mairie protocolaire) située 35 rue Jules Ferry

RENOUVELLEMENT D'ADHESIONS

Décision du 09/01/2020: Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'**Association des Maires du Loiret** (cotisation 2020 : 3.068,40 €)

Décision du 24/01/2020 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'**Union des Conservatoires et Ecoles de Musique du Loiret (U.C.E.M. 45)** - montant de la cotisation pour 2020 : 270 €.

Décision du 04/02/2020 : Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (cotisation 2020 : 807 €)

LOUAGE DE CHOSES

Décision du 10/10/2019 : Restaurant Le Saint-Martin rue de la Mairie :

Signature de l'acte notarié de cession du droit au bail commercial à Monsieur Stéphane ROUILLON et Madame DOS SANTOS CRESPO, dans les mêmes conditions que le bail initial soit :

- * loyer mensuel pour la partie commerciale (revalorisé au 1^{er}/11/2018) : 1.217,53 € HT
- * loyer mensuel pour la partie matériel : 600 € HT
- * loyer mensuel pour la partie habitation : 300 €
- * durée restant à courir (bail initial de 9 ans) : du 18/09/2019 au 31/10/2024
- * dépôt de garantie : 1.472 €

CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES

Décision du 04/02/2020 : Rétrocession à la Ville d'une concession cinquantenaire au cimetière du Bourg par M. et Mme DA CUNHA DOS SANTOS au prix de 290,44 €.

**Affiché le 14 Février 2020
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY